

## LA SCOLARITÉ

<b>Scolarité :</b> <b>Responsable scolarité SHS/</b> Karine SUSINI <b>Responsable adjointe scolarité SHS :</b> Cécile ADAMI <b>Gestionnaire de scolarité Histoire :</b> Sophie COMBE	<b>Accueil du lundi au vendredi</b> <b>de 9h00 à 11h30 et sur RDV de 14h00 à</b> <b>17h00 bâtiment A site ARSENAL</b>
<b>Secrétariats :</b>  Licence 1, 2, 3 Histoire : Sophie COMBE  Master 1 et 2 Histoire : Sophie COMBE	<b>Tél.: 03-81-66-53-43</b> <b>Mail : sophie.combe@univ-fcomte.fr</b>

### Environnement numérique de travail

Le système d'information de l'université offre de nombreux services aux étudiants de Besançon accessibles en mode sécurisé à partir de l'Environnement Numérique de Travail (ENT)

- Accès à la messagerie de l'université
- Accès à votre dossier personnel
- Accès à vos relevés de notes
- Accès au portail documentaire
- Accès aux plateformes pédagogiques
- Informations sur la vie de l'université (culturelle, sportive etc.)
- Informations pratiques fournies par vos enseignants
- Et de nombreux autres services à découvrir

L'accès à l'ensemble de ces services numériques repose sur une authentification unique basée sur votre numéro d'étudiant et sur un mot de passe secret et personnel que vous choisirez lors de l'activation de votre compte.

Tous les documents Scolarité, stage... sont en ligne :

- UFR SLHS
- ➔ RESSOURCES
- ➔ SCOLARITE EN LIGNE

## CAS DES ETUDIANTS HANDICAPES

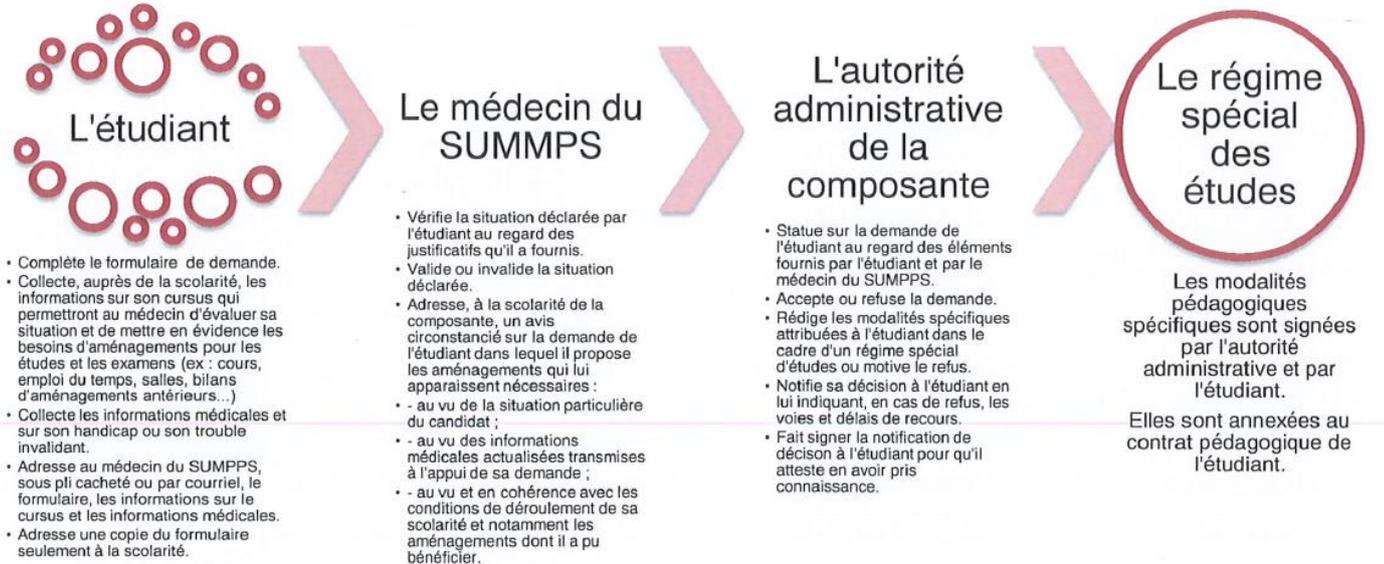
### Contacter Sophie COMBE ou Cécile ADAMI

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Il appartient aux étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement de saisir le service de médecine préventive (SUMPPS) et le service handicap ainsi que de la scolarité.

En cas d'handicap permanent, cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire faisant l'objet d'une inscription et être renouvelée chaque année.

En cas d'handicap temporaire, l'étudiant se manifeste dans les meilleurs délais auprès de la scolarité.



## CAS DES ETUDIANTS Pouvant bénéficier d'un régime RSE (Régime Spécial d'Etudes)

### Contacter Sophie COMBE ou Cécile ADAMI

